pays d'ORTHE et ARRIGANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 30/06/2023
ID : 040-200075687-20230615-2023_29-DE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers votants :	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Délibération n°2023-29

Date de la convocation : 08 06 2023

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 mars 2023

Le 15 juin 2023 à 14h00

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Etaient présents : Marie Noëlle APOLDA, Robert BACHERE, Dominique DUPUY, Julie FIALIP, Ginette GASSIE, Jacques HERNANDEZ, Serge LASSERRE, Jean-François LATASTE, Jean Marc LESCOUTE, Gisèle MAMOSER
Pouvoirs : Christelle CAMOUGRAND à Serge LASSERRE, Henriette DUPRE à Jean-François LATASTE, Véronique GOMES à Gisèle MAMOSER, Marie Hélène SAGET à Jean-Marc LESCOUTE
Etaient excusés : Valérie BRETHOUS, Corine de PASSOS, Eliane LAPEGUE, Roland TOUYA
Absents : Lucie LOUBERE
Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Sur proposition du Président, les membres du conseil d'administration du CIAS approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 qui a été communiqué à l'ensemble de ses membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Vice-Président,
Serge LASSERRE

CIAS - PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS